

Femmes députées et conseillères municipales : Afrique du Sud. - Grande-Bretagne. - Danemark. - Indes

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de
l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **25 (1937)**

Heft 509

PDF erstellt am: **24.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-262784>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

enfants. Par exemple, un polygame possédant 200 femmes les laisse libres d'aller et venir, pourvu qu'elles lui rapportent régulièrement une certaine somme. Finalement, les femmes se livrent sans scrupules à n'importe quel étranger. En somme, la polygamie n'est que la prostitution élevée à la dignité d'un système social (Gabon, Cameroun français).

Le chef fait travailler ses femmes sur ses propres plantations, il les loue à l'administration et à des entrepreneurs pour des travaux spéciaux; il les cède pour payer ses dettes. Qu'est-ce que tout cela sinon du travail forcé ?

Il va sans dire que la polygamie fait perdre à la femme toute dignité humaine. Que font les divers gouvernements pour la décourager et encourager le mariage monogame ? Dans le Cameroun britannique et français, l'attitude de l'administration a été plus obstructive que constructive, (« La polygamie est le seul état convenant aux indigènes ») et l'on ne fait aucun effort pour arrêter l'exploitation évidente de la femme. En toute justice, il faut reconnaître que les femmes elles-mêmes trouvent parfois avantageux d'épouser un homme riche, même s'il est polygame. Mais les femmes qui sont converties au christianisme et qui désirent un mariage monogame se trouvent souvent dans de grandes difficultés. Il est vrai que, depuis 1934, le gouverneur du Cameroun français a fait des efforts pour améliorer la situation. Ainsi la loi requiert le consentement de la femme pour tout mariage et un règlement cherche à rendre possible l'abandon de la polygamie, mais ce même règlement présente des lacunes évidentes. Si la mariée devient monogame, il peut encore exiger le remboursement de la dot de celle de ses « femmes » qui se remarient. Une demande de libération faite par la femme n'est pas accordée avant que la totalité de la dot ait été remboursée au mari; mais du fait que la femme n'a aucun argent qui lui appartienne et qu'elle peut désirer épouser un homme beaucoup moins riche que son premier mari polygame, cela peut ne pas être toujours possible; bien que la lettre de la loi accorde la liberté à la femme, en pratique, cette liberté est inaccessible. Les frais entraînés par la demande de jugement dépassent les possibilités de la femme; les juges du tribunal sont, pour la plupart, des chefs polygames; en théorie, le mariage ne peut avoir lieu que moyennant consentement — en pratique, l'administration déclare que lorsque l'argent a été versé pour la femme, il faut le rembourser si elle veut être libérée. C'est une forme indiscutable d'esclavage.

Telle est la situation du Cameroun où « la tolérance de la polygamie ressemble parfois à de l'encouragement » et où les lois prévoyant la libération des femmes sont très peu connues, inopérantes et mal interprétées. Dans certaines parties du Togo et du Gabon, il en est à peu près de même.

Le Congo belge a fait des efforts énergiques pour déraciner le fléau de la polygamie. On encourage systématiquement le mariage monogame — la polygamie est interdite à tous les fonctionnaires indigènes et aux indigènes qui ont contracté un mariage civil — chaque « femme » supplémentaire donne lieu à un impôt double supplémentaire. Tous les secours matériels et moraux sont assurés aux missions, particulièrement en vue de la formation de familles monogames. Néanmoins, la comme au Cameroun français, la femme doit racheter sa liberté au mari polygame, à moins que celui-ci ne l'ait acquise illégalement après un mariage civil. Dans

les districts où il existe des ordonnances relatives au mariage chrétien, au mariage civil ou aux deux mariages à la fois, ces mariages sont de facto monogames. Dans beaucoup de districts le Gouvernement impose un impôt spécial au mari de plusieurs femmes (impôt sur les huttes ou impôt de capitaine), et cette mesure combinée au prix élevé de l'achat et de l'entretien des femmes contribue à faire décroître la polygamie.

Une autre cause de déclin réside dans le fait que la plupart des administrations obligent les hommes à faire leur travail eux-mêmes au lieu de leur permettre de s'en décharger sur leur femme. Mais trop souvent, néanmoins, le Gouvernement protège les coutumes, prétendant qu'il ne « pourrait pas s'opposer aux vues de la tribu en cette matière ». La polygamie est presque toujours découragée par les missionnaires. L'éducation et l'influence européenne agissent également pour amener une décroissance nette bien que lente, et l'exemple des familles chrétiennes monogames devrait produire avec le temps un effet salutaire. Les jeunes filles bien élevées n'aiment pas l'idée d'un mariage polygame; tout l'enseignement chrétien ainsi que les idées sociales chrétiennes tendent à le décourager en général et, dans le Bouganda (Ouganda) au moins, c'est une chose honteuse que de demeurer païen. La monogamie gagne nettement du terrain.

(A suivre)

Femmes députées et conseillères municipales

Afrique du Sud. — Grande-Bretagne — Danemark. — Indes.

Une troisième femme, Mrs. Ballinger, vient d'être élue au Parlement de l'Afrique du Sud, ce qui porte à trois le nombre des femmes siégeant dans cette Assemblée.

Lors d'une récente élection complémentaire, à Glasgow, la candidate travailliste, Mrs. G. D. Hardie, veuve du précédent député pour cette circonscription, a été élue à une majorité de près de 6.000 voix. De ce fait, onze femmes siègent actuellement à la Chambre des Communes.

Les dernières élections municipales danoises ont fait entrer 80 femmes dans les Conseils municipaux. Malheureusement, ce chiffre est en recul sur celui résultant des élections précédentes, 91 femmes siégeant alors dans ces Conseils.

Aux Indes, plusieurs femmes occupent, en vertu de l'application des dispositions de la nouvelle Constitution, des fonctions importantes dans l'Etat. C'est ainsi que dans les Provinces Unies une femme a été nommée Ministre de l'hygiène, et une autre secrétaire au Ministère de la santé publique. Trois femmes sont, non seulement députées, mais encore présidentes ou vice-présidentes d'Assemblées législatives: à Madras, à Bombay, et dans l'Assam. C'est là un magnifique début pour le féminisme aux Indes.

...Peut-être aime-t-on mieux

Avec des pleurs dans les yeux.

MARIE NOEL.



Les femmes et les livres

Le Cavalier de paille¹

Monique Saint-Hélière crée dans ses livres un univers très différent du nôtre à l'aide d'une volontaire puérilité, de rêves éveillés, de souvenirs brumeux et de la lecture de Rilke, d'Alain Fournier et de Rosamund Lehmann. *Le Cavalier de paille* est un roman du genre fantômal qui fait penser aux livres des romancières anglaises de notre époque, et qui a été mis en avant par le récent *Prix Fémina* dévolu à Louise Hervieu. Les critiques l'ont loué ou dénigré abondamment et peut-être ne mérite-t-il « ni cet excès d'honneur ni cette indignité »².

Le Cavalier de paille fait suite à *Bois-Mort* et marque un progrès, car l'auteur y exprime plus aisément, plus vraisemblablement, l'action

¹ MONIQUE SAINT-HELIÈRE: *Le Cavalier de paille*, Grasset, éd. Paris.

² On sait que le prix de langue française pour 1937 de la Fondation Schiller a été décerné à Monique St-Hélière pour ce roman justement.

synchronique de la vie et la vérité humaine. Et quelle intensité dans l'expression! Avec cela des longueurs qui lassent, des fourmillements de détails qui déroutent, des incohérences qui irritent. Mélancolique et désabusée autant qu'une Rosamund Lehmann, l'auteur mêle le passé et le présent, les morts et les vivants, le corps et l'âme, le rêve et le réel, l'involontaire et le logique, l'admissible et l'in-vraisemblable, tout au long d'un livre où les événements ne se présentent pas isolément, mais par plans simultanés.

On lui prédit un bel avenir quand elle se sera dépouillée de ses manières, de ses images encombrantes et enchevêtrées, quand elle atteindra à la simplicité lumineuse sans laquelle il n'est point de chef-d'œuvre. Mais Monique Saint-Hélière s'évadera-t-elle jamais de ce rêve éveillé si caractéristique et si charmant? Cette évocation est-elle souhaitable?

On sait que Monique Saint-Hélière, de son nom véritable Betty Briod-Eymann, notre compatriote par son origine et par son mariage — elle est née à La Chaux-de-Fonds et a épousé un Lausannois — est une grande malade; depuis de longues années elle ne quitte pas sa chambre et, vivant en marge de la vie réelle, n'est que souvenirs et rêveries.

Ainsi que dans *l'Ulysse* de Joyce, l'action du *Cavalier de paille* se déroule en une seule journée, une seule nuit plutôt, et comme dans *l'Invitation à la valse*, de Rosamund Lehmann, tout tourne autour d'un bal et d'une jeune fille qui y figure. *Le Cavalier de paille*, qui donne son titre au livre, est le symbole — si on peut dire — des cavaliers

Les femmes et la paix

La « Journée des Femmes pour la Paix », à Genève

Un message de Hollande

N. D. L. R. — *Nos lectrices n'ont pas oublié que quelques-unes de nos concitoyennes habitant la Hollande ont participé ce printemps pour la première fois au grand cortège silencieux que les Sociétés féminines de Hollande organisent chaque année le 18 mai en faveur de la paix, et qui produit toujours une très forte impression sur le public. En réponse à ce geste de solidarité confraternelle contre la guerre, le message a été remis l'autre semaine, à Bâle, à l'Assemblée de l'Alliance de Sociétés féminines suisses :*

Aux femmes et aux mères de Suisse.

Le Comité Central hollandais du Cortège des femmes pour la paix vous adresse, au nom de milliers de femmes et de mères de notre pays, son plus cordial message, et exprime ses vœux les plus chaleureux pour que la réunion à Bâle des déléguées de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses contribue à faire progresser la paix entre les peuples.

Depuis longtemps, notre Comité forme aussi le vœu qu'il soit possible d'organiser également dans votre pays, pour le 18 mai, le jour de la fête de la Société des Nations, un cortège de femmes pour la paix, qui puisse servir d'exemple à d'autres.

C'est conduit par la force de l'amour que nous nous unissons pour obtenir la paix pour tous. Mais pour atteindre ce but, il nous faut chaque jour mettre cette force au service de notre prochain, ce qui exige de nous beaucoup de patience et de persévérance. Mais nous sommes persuadées qu'un jour viendra où il nous sera possible de tendre la main à des millions de femmes; nous devons nous sentir unies par un lien étroit et nous devons croire, ferme comme le roc, que la justice et l'humanité finiront par triompher.

A vous toutes, femmes et mères, nous demandons instamment de rester fidèles en paroles comme en actes à l'œuvre de la paix, afin que se réalise pleinement la prière prononcée par un pasteur d'une humble église de votre pays:

« Notre Père qui es aux cieux, accorde au peuple et au gouvernement de notre petit pays la sagesse et le courage nécessaires pour conserver la paix ».

Le Comité Central hollandais du Cortège féminin pour la paix.

La duchesse d'Atholl parle pour le R. U. P.

Parmi les conférencières qui ont offert leurs services au R. U. P. pour des conférences dans différents pays, figure notamment la duchesse d'Atholl (Gde-Bretagne). Nous apprenons qu'elle vient de faire comme déléguée du R. U. P. à Vienne une conférence qui a remporté le plus grand succès, au cours d'une réception organisée par la petite fille de Marianne Hainisch, belle-fille de l'ancien président, et à laquelle assistaient les personnalités les plus en vue de la capitale autrichienne, et l'ambassadeur d'Angleterre. Revenant d'Espagne (on sait que la duchesse a fait partie de la mission féminine britannique qui s'est rendue il y a peu de temps dans ce pays), la conférencière a parlé des origines de la guerre avec un courage et une franchise qui ont été grandement remarqués et très favorablement commentés dans la presse autrichienne.

Cette année de nouveau, les principales Sociétés féminines genevoises collaboreront pour l'organisation d'une des journées de la semaine du 4 au 11 novembre, dite « Semaine de la Paix ». La question spécialement au programme de cette journée sera celle de l'Education et de la paix, et sera traitée en français par le penseur vigoureux qu'est M. Fritz Wartenweiler, le dimanche soir 7 novembre.

L'Assemblée de l'Alliance Nationale de Sociétés féminines suisses

(Suite de la 1^{re} page.)

Le second orateur, M. von Schenk, débuta par exposer la conception de justice et d'élevation qu'il se fait de sa profession, et plus fortement encore que son prédécesseur, insista sur les dangers qui résultent des comptes-rendus embellis, boursoufflés, exagérés, ou cherchant la note comique: ceci constitue un vrai danger pour la valeur professionnelle du rédacteur, et à ce seul titre déjà doit être soigneusement évité. Mais nous tous, lecteurs, risquons aussi de porter tort à notre prochain pour donner libre cours à notre amour du scandale; nous risquons de repandre d'inutiles et nuisibles bavardages, de développer notre goût de vengeance, et notre égocisme de pharisien. Car il est certain que tous, juges, avocats, plaingnants, accusés, témoins... et mêmes journalistes! sont affligés de penchants souvent reprehensibles et de défauts, mais que tous aussi ont en contre-poids de très nobles qualités, et les lecteurs, pour flatter le goût desquels les reporters se laissent aller parfois à l'exagération et à l'embellissement de la réalité, ont en partage eux aussi ces qualités et ces défauts. Par conséquent, il ne peut exister de compte-rendu purement objectif, parce que nos rapports avec nos proches sont forcément subjectifs. Allons même plus loin: cette objectivité tant réclamée n'est pas seulement une impossibilité mais est aussi un danger, car si le travail du reporter se borne à un simple compte-rendu sténographique des débats, toute responsabilité lui est enlevée, cette responsabilité qui le porte à faire un choix dans la masse des faits, à les mettre en ordre, à les expliquer ou à les passer sous silence. Informer et orienter le lecteur, mais sans lui exciter venir en aide à l'accusé, mais sans lui nuire, éviter les jugements unilatéraux ou trop simplistes, éveiller la pitié pour le criminel tout en défendant les droits et les intérêts de la société, montrer les circonstances atténuantes qui peuvent expliquer le crime — telle est la grande tâche du journaliste, et telles sont les difficultés entre lesquelles il se débat. Mais chacun de nous est placé devant les mêmes difficultés et seule notre foi en des principes supérieurs peut nous faire sortir de cette impasse.

La discussion animée qui suivit ces deux conférences a prouvé le très grand intérêt avec lequel elles furent écoutées. Il est seulement grand dommage que la résolution proposée sur ces problèmes si complexes, et que combattirent les représentants de la presse, n'ait pas été adoptée.

C'est un terrain tout différent qu'aborda Mme de Montet, en parlant en français de l'Education civique des femmes. Cette question a figuré au programme de l'Alliance dès son origine,

les mimosas piquaient tout de jaune; ils dansaient dans le jaune des jonquilles, dans le soufre des tulipes...

Au bord de la neige, les jeunes gens de l'Ecole d'art considèrent cette maison où on danse. « Je vous dis que j'entrerais », déclare Lopez. Ils y pénétrèrent, se font accueillir; ils dansent. Des intrigues se nouent, des bouches se cherchent, des mots s'échangent qui paraissent définitifs et ne le sont pas... Et c'est la fin du bal...

Les pages les plus belles du livre, — elles touchent au sublime, a écrit un critique, — sont celles de la veillée du pasteur auprès du lit de la jeune agonisante, cette Alice qui fut pliante, onduleuse, le liseron de la paroisse.

La mort s'arrêta un instant et Alice ouvrit les yeux. Le pasteur se pencha sur elle. Elle balbutia: « Je vous ai fait appeler parce que... parce que... »

Il l'avait prise dans ses bras et tendis qu'il disait: « N'aie pas peur », son silence cria: A travers moi pasteur qui ne sais pas parler de Dieu, qu'elle sache ce que ce que je lui ai enseigné était vrai... Il s'entendit lui demander: « Tu n'as jamais aimé quelqu'un plus que Dieu, toi? N'est-ce pas, petite Alice? »

Elle le regarda; sur son visage exténué, quelque chose passa, comme le soir quand dans la clarté des réverbères, on aperçoit le jaune aigu et printanier d'une bande de jonquilles.

— Je vous ai aimé plus que Lui.
La voix était distincte, cette fois, aussi nette qu'en ce matin où dans une église de campagne, elle avait ratifié son vœux de baptême, et le visage retomba, délivré.

En dépit des longueurs, des détails trop minces ou parfois grossiers et des images de